



BUREAU DE COMMUNAUTÉ
Séance du 12 avril 2018 à 18h00
Au siège de Grand Lac – 1500 boulevard Lepic à Aix-les-Bains

Présents :

AIX-LES-BAINS
AIX-LES-BAINS
AIX-LES-BAINS
BOURDEAU
BRISON SAINT INNOCENT
LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT
CHINDRIEUX
ENTRELACS
ENTRELACS
GRESY-SUR-AIX
MERY
LE MONTCEL
MOTZ
MOUXY
ONTEX
RUFFIEUX
SAINT OFFENGE
SAINT OURS
TRESSERVE
TREVIGNIN
VIVIERS-DU-LAC
VOGLANS

Renaud BERETTI
Michel FRUGIER
Corinne CASANOVA
Jean-Marc DRIVET
Jean-Claude CROZE
Nicole FALCETTA
Marie-Claire BARBIER
Bernard MARIN
Claude GIROUD
Robert CLERC
Eudes BOUVIER
Jean-Christophe EICHENLAUB
Olivier BERTHET
Gabrielle KOEHREN
Jacques CURTILLET
Olivier ROGNARD
Bernard GELLOZ
Christian REBELLE
Jean-Claude LOISEAU
Gérard GONTHIER
Robert AGUETTAZ
Yves MERCIER

Pouvoir de Denise de MARCH

Départ après la 9^{ème} délibération
Pouvoir de Nicolas JACQUIER

Pouvoir de Jean-Guy MASSONNAT

Absents excusés :

LA BIOLLE
CONJUX
SAINT PIERRE DE CURTILLE
SERRIERES-EN-CHAUTAGNE
VIONS

Blandine BELLANCA
Claude SAVIGNAC
Sylvie L'HEVEDER
Denise de MARCH
Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET

Autres présents non votants :

Yves GRANGE
Danièle BEAUX-SPEYSER
Cyrille GIREL
Géraldine LAPIERRE
Michel LAFORGUE
Olivier SAINT PIERRE
Frédéric GIMOND
Laurent LAVAISIERE
Christophe PIRAT
Christophe TOUZEAU
Martine REVOL
Quentin CLERC
Estelle COSTA de BEAUREGARD

Entrelacs
Drumettaz-Clarafond
CISALB
CISALB
SAFEGE
SAFEGE
Directeur Général des Services
Directeur Général Adjoint
Directeur des services à la population
Directeur du pôle Eau
Directrice de cabinet
Responsable service Tourisme
Responsable juridique/assemblées

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 5 avril 2018 à laquelle était joint un dossier de travail de 89 pages comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 14 projets de délibérations. Le quorum est atteint au moment du vote des délibérations (22 présents et 25 votants).



DÉLIBÉRATION

N° : 11 Année : 2018

Exécutoire le : 23 AVR. 2018

Affichée le : 23 AVR. 2018

Visée le : 23 AVR. 2018

FONCIER

Aménagement de la Route Départementale 1201 Boulevard CHARCOT sur la commune de Tresserve

Achat des parcelles A 2420, A 2421, A 2447 et A 2448 appartenant à Monsieur Noël PIRAUX

(Annule et remplace la délibération du Bureau communautaire du 11 janvier 2018)

Monsieur le Président rappelle que l'aménagement du projet « Le Grand Lac », engagé en 2000 par le Département, a permis la requalification et la sécurisation de la RD 1201, sur 5 kms entre la commune du Viviers-du-Lac et l'entrée sud de la commune d'Aix-les-Bains. Un tronçon de 500 mètres le long de la commune de Tresserve n'a pas été achevé et seul le chemin lacustre, réservé aux déplacements doux, a été réalisé provisoirement et permet de rejoindre la plage du Rowing.

Le projet d'aménagement des bords du lac (tranche 2) prévoit l'enfouissement des réseaux aériens et le renouvellement (ou le renforcement) des réseaux humides, la restructuration de la voie, permettant d'apaiser la circulation et de réduire les nuisances sonores tout en assurant la sécurité des usagers, l'aménagement des parcs de stationnement et des cheminements piétonniers (notamment l'accès PMR) ainsi que le traitement paysager et l'embellissement des différents espaces. Ce projet a fait l'objet d'une présentation au Bureau du 28 avril.

Monsieur le Président indique à l'Assemblée, que pour permettre la réalisation du projet d'aménagement précité, une promesse de vente a été recueillie auprès de M. Noël Piraux, au profit de Grand Lac, communauté d'agglomération du lac du Bourget.

Monsieur Noël Piraux cédera à Grand Lac, communauté d'agglomération du lac du Bourget les parcelles cadastrées A 2420, A 2421, A 2447 et A 2448 situées Boulevard CHARCOT sur la commune de Tresserve, selon le plan annexé.

Cette promesse prévoit un prix de vente de 2 918.00 € soit 3.00 €/ m² pour les parcelles A 2447 et 2448 et 1.00 €/m² pour les parcelles A 2420 et A 2421 (toutes indemnités incluses).

L'acte de vente sera signé par acte administratif. Les frais d'acte seront à la charge de Grand Lac, communauté d'agglomération du lac du Bourget.

Cette délibération annule et remplace celle du Bureau du 11 janvier 2018, afin d'intégrer deux parcelles supplémentaires (A2421 et A2448), nécessaires à la réalisation du projet.

Les crédits régulièrement inscrits au budget seront imputés sur la section d'investissement (143.18).

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- APPROUVE l'achat ci-dessus détaillé,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à cet achat.

- Délégués en exercice : 32
- Présents : 21
- Votants : 24
- Pour : 24
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

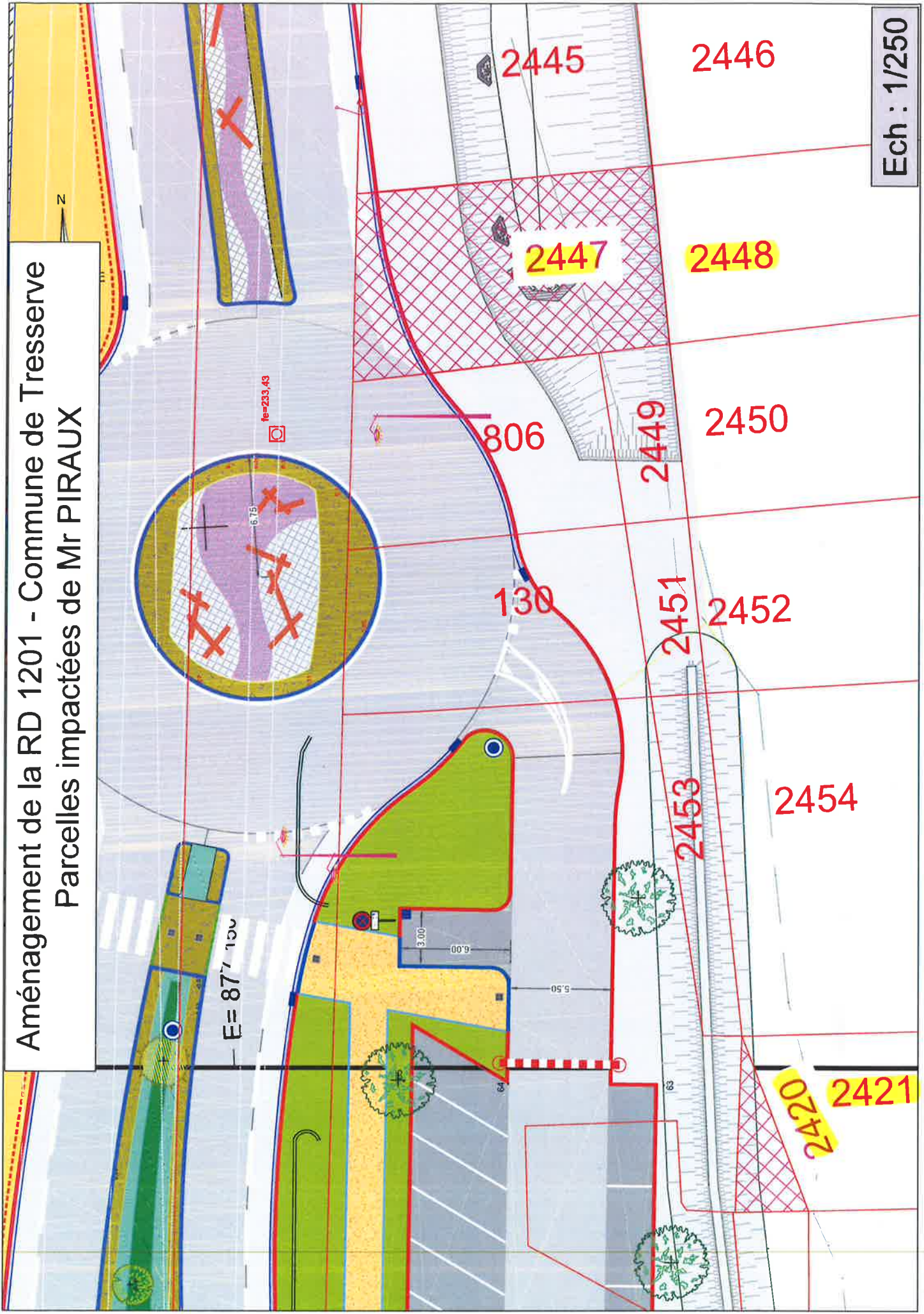
Aix-les-Bains, le 12 avril 2018

Pour le Président empêché,
Jean-Claude LOISEAU,
1^{er} vice-président de Grand Lac



Aménagement de la RD 1201 - Commune de Tresserve
Parcelles impactées de Mr PIRAUX

Ech : 1/250



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Foncier - Aménagement de la route départementale 1201 boulevard Charcot sur la commune de Tresserve - Achat des parcelles A 2420, A 2421, A 2447 et A2448 appartenant à Monsieur Noël PIRAUX (annule et remplace la délibération du bureau communautaire du 11 janvier 2018)

Date de transmission de l'acte : 23/04/2018

Date de réception de l'accusé de réception : 23/04/2018

Numéro de l'acte : d2316 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20180412-d2316-DE

Date de décision : 12/04/2018

Acte transmis par : Estelle COSTA DE BEAUREGARD

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes
8.4. Amenagement du territoire